# الجمهوريــــة الجزائريـــة الديمقراطيـــة الشعبيــة République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Le Secrétaire Général

N° 542 /DCEIU/2017

Alger, le 0.9 AVR. 2017

Messieurs les Présidents des Conférences Régionales En Communication à Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements d'Enseignement Supérieurs et de Recherche.

En application de l'arrêté N° 379 du 05 avril 2017 fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de formation résidentielle à l'étranger au titre de l'année 2017, et de l'instruction N° 01 du 05 avril 2017 relative au perfectionnement à l'étranger,

Et à la faveur des recommandations issues des travaux de la conférence nationale des chefs d'établissements tenue le mardi 04 avril 2017 au siège du MESRS, relative à l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence des programmes d'appui à la mobilité, au perfectionnement et à la formation à l'étranger,

J'ai l'honneur de vous demander de vous conformer dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes aux directives ci-après :

#### 1) Les Stages d'appui à la mobilité et au perfectionnement

- mettre en place une plate-forme de gestion des stages, pour le lancement de l'appel à candidatures, le dépôt des dossiers, l'évaluation et la diffusion des résultats.
- Lier l'attribution des bourses au plan de formation de l'établissement.
- Privilégier l'attribution des bourses par objectifs ciblés.



- Renforcer l'étude et la sélection des dossiers sur des questions de fond, le conseil scientifique doit privilégier l'étude du contenu scientifique du dossier, et de ne pas se limiter à l'étude de la forme administrative.
- Tout stage doit déboucher sur une réalisation (article, publication, communication, acquisition d'une compétence, d'une nouvelle technique, d'aspects technologiques nouveaux, etc.) et doit faire l'objet d'une capitalisation et d'une généralisation par essaimage, ainsi que d'un bilan annuel qui sera adressé à la Direction de la Coopération du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- L'obligation pour les bénéficiaires de faire une présentation des résultats devant le comité scientifique, qui en fera la synthèse et rendra compte au conseil scientifique et au chef d'établissement.
- La responsabilité du chef d'établissement est engagée quant à l'obligation de résultats.
- Adosser ces stages aux conventions entre établissements universitaires nationaux et étrangers, ce qui constitue un cadre idéal pour l'encadrement et la réussite de ce type de stages.
- Cibler les partenaires et les institutions qui disposent de hautes capacités scientifiques et technologiques.
- Favoriser les co-directions et les cotutelles de thèses.

### 2) Le Programme National Exceptionnel (PNE) et PROFAS B+

- Réaménager le contrat d'engagement qui sera signé dorénavant par les services compétents du ministère, le chef d'établissement et le candidat.
- Mettre en place le livret du doctorant avec l'obligation de l'astreindre à une évaluation périodique semestrielle et à l'obligation de résultats.
- Prévoir par anticipation et dans le cadre d'une approche programmatique le nombre de séjours à l'étranger au moment de la 1<sup>ère</sup> inscription en doctorat.
- Encourager et favoriser les cotutelles et les co-directions de thèse dans l'octroi de bourses, afin de mieux accompagner et encadrer les candidats.
- Mettre en place un dispositif de suivi des doctorants au niveau central (direction de la coopération) et au niveau des établissements (vice-rectorat chargé des relations extérieures) en renforçant la coordination et la communication entre ces deux (02) services.

- Réserver un séjour pour l'encadreur sur le site du doctorant (mission de suivi et de vérification d'une semaine) avec une évaluation mixte des deux directeurs de thèse et d'engager davantage la responsabilité des encadreurs.
- Adosser le programme (PNE) à des thématiques de priorité (manque d'encadrement, filières porteuses en Algérie,..).
- Preuve d'existence d'une relation entre le directeur de thèse / le doctorant et le laboratoire étranger, prévoir au moins deux stages de courte durée dans le laboratoire d'accueil avant le départ PNE/PROFAS (séjours, publications en commun, ...), pour bien caler son séjour.
- Soumettre l'évaluation des rapports de progression pédagogique et scientifique à un comité de spécialistes et au laboratoire.

# 3) Le Programme de bourses d'excellence (étudiants majors de promotion)

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des lauréats. En plus de la prise en charge administrative, ce dispositif doit prévoir des regroupements (ateliers) pour les lauréats pour des mise à niveau (langues, spécialités, montages de projets de thèses ...).
- Prévoir dans ce dispositif des tuteurs pour le suivi et l'accompagnement.
- Impliquer un directeur de thèse algérien dans le suivi du boursier avec la possibilité d'octroi de 3 séjours pour le directeur de thèse algérien sur la durée de 3 ans, en vue de renforcer le suivi pédagogique, notamment l'appui à la co-publication internationale.
- Soumettre à l'instar des programmes PNE et PROFAS B+ l'évaluation des rapports de progression scientifique et pédagogique des boursiers à un comité de spécialistes et au laboratoire.

## 4) Les séjours scientifiques de haut niveau

- Encourage ce type de séjours.
- Chercher et encourager les co-financements de ces séjours par le biais des différents programmes de coopération (bilatéraux et multilatéraux).
- Privilégier le placement des doctorants et le lancement de cotutelles et de codirections de thèses de doctorat.

- Rendre visible les résultats de ces séjours scientifiques pour toute la communauté universitaire.

#### 5) Les Participations à des manifestations scientifiques

- Favoriser et encourager les participations à des rencontres et des événements scientifiques de haut niveau (Conférences scientifiques indexées).
- Encourager l'organisation de manifestations scientifiques nationales de haut niveau, en se basant sur les accords de coopération en cours (prévoir la prise en charge des frais de participation et autres frais, ...).
- Restituer les résultats de ces manifestations devant le conseil scientifique.

Aussi je vous saurais gré de veiller au strict respect de ces directives.

الدين الحام ما كالدين